

# APPEL DU BUREAU FÉDÉRAL **LE 12 SEPTEMBRE,** **JOURNÉE D'ACTION ET DE GRÈVE** **DANS TOUTES NOS INDUSTRIES**



**Devant l'ampleur sans précédent de l'attaque frontale menée par le nouveau pouvoir contre le monde du travail, la nécessité de l'action s'impose à toutes et tous.**

**E**n effet, cette nouvelle attaque contre le code du travail n'est pas qu'une énième remise en cause d'une partie de nos droits durement acquis tout au long du 20<sup>e</sup> siècle mais bien la destruction totale de notre socle social.

Les ordonnances, que veut nous imposer ce pouvoir, s'inscrivent pourtant dans les pas des précédentes réformes antisociales déjà menées depuis quelques décennies. Mais leur innovation régressive se situe dans l'aboutissement des revendications patronales

pour en finir définitivement avec les régulations actuelles et laisser ainsi les mains libres aux patrons pour licencier et précariser en toute liberté.

La liste des coups portés au monde du travail est longue mais, pour n'en citer que quelques-uns, rappelons que :

- 1. Le CDI**, qui est aujourd'hui pour plus de 80% des travailleurs de ce pays la norme de contrat de travail, va devenir rapidement l'exception ;
- 2. Le licenciement**, jusqu'à présent encore réglementé, deviendra un acte courant de la gestion d'entreprise à l'instar de ce que vivent les salariés d'outre-Manche et d'outre-Atlantique ;
- 3. La juridiction prud'homale** sera la seule justice

forfaitisée, permettant au patron de pouvoir gérer et provisionner les licenciements de celles et de ceux dont il veut se séparer. Déjà que le gouvernement précédent a réduit de plus d'1/3 le nombre de conseillers prudhommaux et a supprimé leur élection par les travailleurs, les prochaines ordonnances prévoient de priver les salariés de toute capacité véritable de réparation des préjudices subisés ;

**4. La fusion des instances représentatives du personnel** va supprimer près des 2/3 d'élus du personnel dans les entreprises et concentrera le reste sur quelques uns, qui risquent de passer leurs temps dans les réunions organisées par les directions. Cerise sur le gâteau offert au MEDEF, la possibilité de négocier sans syndicat dans les entreprises de moins de 50 salariés, pour l'instant. Moins de moyens pour les élus du personnel et les syndicats, c'est plus de force et de moyens de pression pour les directions ;

**5.** Et pour être certain que les remises en causes voulues par les employeurs ne trouveront pas d'obstacles des syndicats et des instances du personnel, ils pourront se saisir à tout moment du **référendum d'entreprise** afin d'exercer le chantage du maintien de l'emploi contre la baisse de salaires et les suppressions d'accords collectifs.

**6. Des accords d'entreprises**, dérogeant à la loi et aux conventions collectives sur des sujets majeurs comme le temps de travail, les types de contrats de travail, la suppression de la majoration des heures supplémentaires, les primes d'ancienneté etc., deviendront la règle. **Le code du travail sera le seul code législatif auquel tout un chacun pourra déroger !**

Nul ne sera épargné ! Que l'on travaille dans une grande ou une petite entreprise, quel que soit son statut (CDI – CDD – Intérim) ou son ancienneté, la régression prévue sera générale. À l'instar de ses prédécesseurs, Macron sert la soupe aux actionnaires alors que les dividendes qui leur sont versés n'ont jamais été aussi importants.

**À l'instar de ses prédécesseurs, Macron sert la soupe aux actionnaires alors que les dividendes qui leur sont versés n'ont jamais été aussi importants. Gattaz le confirme : « le président a été élu pour ça et cela fait 30 ans que nous attendons les réformes prévues dans les ordonnances ».**

Gattaz le confirme : « *le président a été élu pour ça et cela fait 30 ans que nous attendons les réformes prévues dans les ordonnances* » (interview RTL).

Les ordonnances, que veut nous imposer ce pouvoir ultra-minoritaire dans la population et aux élections (moins de 16% des suffrages des inscrits aux législatives) se situe dans le putsch anti social permanent que nous vivons depuis quelques décennies et dans la logique violente des 49-3 utilisés par Hollande, Valls et El Khomri.

La gouvernance anti-démocratique fait croître la crise de confiance entre le citoyen et la politique déjà profonde, mais qu'importe, le but à atteindre est bien celui de satisfaire les revendications patronales tant attendues.

Pour réduire le chômage, la précarité, la pauvreté, il y a d'autres solutions que celles usitées par le patronat et ses gouvernements qui, depuis plus de 30 années, n'ont conduit qu'à l'accroissement de ces fléaux qui impactent la vie des salarié(e)s et de leur famille.

À l'inverse de ces politiques régressives, la CGT revendique un code du travail rénové et basé sur le progrès social, la fin de la précarité, l'amélioration des conditions de travail, des salaires liés aux qualifications, le tout adossé à une Sécurité Sociale couvrant l'ensemble des risques de la vie y compris ceux liés à l'emploi et à ses mutations. Il est urgent de réduire le temps de travail à 32h, d'augmenter les pensions des retraités pour qu'ils puissent vivre dignement, de renforcer les services publics pour qu'ils répondent aux besoins de tous et toutes et en tout point du territoire.

**Le 12 septembre prochain**, la mobilisation doit obligatoirement se hisser au niveau du coup porté par le patronat et du gouvernement qui le sert et nous permettre d'imposer une autre orientation des politiques

sociales. Pour ce faire, toutes les formes d'actions de l'arrêt de travail jusqu'à la grève doivent être proposées et débattues en assemblées générales partout pour devenir réalité dans le plus grand nombre d'entreprises afin que les manifestations rassemblent un très grand nombre de salariés.

Le bureau fédéral de la FILPAC CGT appelle l'ensemble de ses militantes et militants à tenir des AG en ce sens et à organiser le plus largement possible la diffusion des tracts afin de construire un mouvement de grande ampleur, pour que le 12 septembre, le plus grand nombre de salarié(e)s soit en grève et dans la rue. •

